

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME MASLOUHI) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir MME VANDRIESSE) - M. BOURGUIGNAT (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Musées - Acquisitions, travaux de conservation préventive et de restauration d'œuvres - Année 2015 - Demandes de subventions

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville acquiert un certain nombre d'œuvres venant compléter les collections de ses musées.

Certaines de ces acquisitions sont éligibles au concours financier du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), de l'État et de la Région Bourgogne, après avis favorable de la commission scientifique interrégionale des musées de France compétente en matière d'acquisitions.

Par ailleurs, un certain nombre d'œuvres et objets des collections des musées de la Ville nécessitent, au regard de leur état de conservation, l'engagement de travaux de conservation préventive ou de restauration.

Il s'agit alors de recourir à l'intervention d'un ou plusieurs restaurateurs afin de pallier les altérations subies par les collections et de restituer aux œuvres ou objets leur lisibilité, ou de faire réaliser des constats d'état afin d'établir un cahier des charges permettant d'analyser la nature des altérations subies et de préconiser les mesures à mettre en œuvre pour améliorer leur conservation ou entreprendre une restauration.

Des journées d'étude peuvent également être organisées sur des collections permettant de classer les objets par typologie, d'élaborer leurs fiches techniques, et de prélever des échantillons en vue d'analyses et d'études.

L'ensemble de ces opérations sont susceptibles de bénéficier du concours financier de partenaires, et notamment de l'État, dès lors que la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France compétente en matière de conservation-restauration a émis un avis favorable à leur égard.

Enfin, certaines restaurations sont également éligibles à un soutien particulier de l'État, car s'inscrivant dans le cadre de la convention conclue entre la Ville et ce dernier pour la gestion des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques du Musée d'Art sacré, approuvée par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin 2012.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être allouées à la Ville pour des opérations d'acquisition, de conservation préventive ou de restauration des collections de ses musées à financer en 2015;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ